



Cinquante-quatrième session

26 novembre 1999

Documents officiels

Original: français

---

**Cinquième Commission****Compte rendu analytique de la 37<sup>e</sup> séance**

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 12 novembre 1999, à 10 heures

*Président:* M. Sial (*Vice-Président*) ..... (Pakistan)  
*Président du Comité consultatif pour les questions  
administratives et budgétaires :* M. Mselle

**Sommaire**

Point 119 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999  
(*suite*)

Point 121 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal  
2000-2001 (*suite*)

Dépenses administratives de la Caisse commune des pensions du personnel  
des Nations Unies

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

*La séance est ouverte à 10 heures.*

**Point 119 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999** *(suite)*

**Point 121 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001** *(suite)*

**Dépenses d'administration de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies** (A/54/206, A/C.5/54/22 et A/54/7/Add.1)

1. **M. Mselle** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du Comité sur les dépenses d'administration de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (A/54/7/Add.1), indique que les prévisions révisées des dépenses imputables à la Caisse pour l'exercice biennal 1998-1999 s'élèvent à 57,5 millions de dollars et que ce montant comprend une augmentation de 3,2 millions de dollars pour les frais de gestion de portefeuille. Le Comité consultatif partage la préoccupation exprimée par le Comité permanent du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies concernant une telle augmentation, ainsi que les modalités de présentation de ces coûts dans les propositions budgétaires. Il convient toutefois de rappeler que le Secrétaire général est seul responsable du placement des avoirs de la Caisse, en consultation avec le Comité des placements. À cet égard, les représentants du Secrétaire général ont informé le CCQAB que des consultations étaient en cours concernant la possibilité d'adopter de nouvelles dispositions pour évaluer les honoraires. Le CCQAB recommande d'attendre les résultats de ces consultations avant de déterminer les prévisions de coûts de gestion de portefeuille pour l'exercice biennal 2000-2001. Il estime, comme le Comité permanent, que toute réduction de ces coûts devrait se traduire par une réduction de la ligne budgétaire correspondante. Il recommande également de fonder toute proposition de solution sur l'expérience du passé et l'étude des tendances futures.

2. Les prévisions budgétaires relatives à la Caisse pour l'exercice biennal 2000-2001 s'établissent à 62,3 millions de dollars, dont 18,5 millions de dollars pour les dépenses d'administration et 42,9 millions de dollars pour les frais de gestion de portefeuille. Le CCQAB note avec satisfaction que le Comité d'actuaire prévoit de suivre la progression des dépenses d'administration sur plusieurs années

avant d'arrêter la méthode et le coefficient à appliquer aux fins des évaluations ultérieures de la Caisse.

3. Concernant les propositions de l'Administrateur de la Caisse en matière de personnel, le Comité permanent s'est dit favorable à la transformation de sept postes temporaires en postes permanents, ainsi qu'à la création de quatre nouveaux postes sur les six demandés, mais sous forme de postes temporaires. Le CCQAB est d'avis que la création de quatre nouveaux postes permanents et l'autorisation éventuelle des deux postes supplémentaires demandés devraient être subordonnées à l'application de la recommandation du Comité permanent résumée au paragraphe 14 du rapport du CCQAB.

4. Les paragraphes 15 et 16 du rapport ont trait au bureau de la Caisse à Genève et aux services du Centre international de calcul. Pour ce qui est du regroupement des différents services de la Caisse dans le bâtiment du Secrétariat, dont il est question au paragraphe 18, le CCQAB préconise de faire preuve d'inventivité pour déterminer la solution la plus satisfaisante à long terme. Au sujet de la délégation de pouvoir, aspect abordé dans les paragraphes 19 et 20, le CCQAB est d'avis qu'elle devrait reposer sur la nécessité de sanctionner le statut particulier de l'Administrateur par rapport au Secrétariat de l'ONU et à ceux des organisations affiliées à la Caisse. Enfin, dans le paragraphe 21, le CCQAB recommande la prudence pour ce qui est de confier au secrétariat de la Caisse des services actuellement assurés par les secrétariats des caisses des organisations affiliées.

5. **Mme Johnston** (Présidente du Comité permanent du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies), présentant le rapport du Comité permanent (A/54/206), indique que les informations générales sur la Caisse et les dispositions budgétaires qui la concernent figurent aux paragraphes 1 à 15 du rapport. Quelques chiffres suffisent à donner une idée de l'ampleur prise par les opérations de la Caisse : celle-ci compte actuellement 19 organisations affiliées et plus de 112 500 participants actifs et bénéficiaires. La valeur de réalisation des avoirs de la Caisse, qui s'élevait à 22,9 milliards de dollars au 30 juin 1999, a atteint un niveau record de 24 milliards de dollars le 10 novembre 1999 et celle des prestations servies s'élève à 1,1 milliard de dollars par an.

6. La ventilation des dépenses d'administration de la Caisse figure au paragraphe 7 du rapport. Dans chaque rubrique, des tableaux récapitulatifs indiquent les postes et autres ressources nécessaires pour les divers programmes et activités. Les paragraphes 9 à 15 concernent les dépenses imputées respectivement au budget de l'ONU et à celui de la Caisse. S'agissant des prévisions budgétaires révisées

pour l'exercice biennal 1998-1999, qui font l'objet des paragraphes 16 à 33 et de l'annexe II du rapport, elles s'élèvent à 57 514 000 dollars. Elles présentent, par rapport aux prévisions approuvées en 1998, une augmentation de 3 282 800 dollars imputable uniquement aux frais de gestion de portefeuille et, en particulier, aux coûts des services consultatifs et aux frais de garde des titres. Le crédit ouvert pour l'exercice biennal 1998-1999 avait été calculé sur la base de projections de la valeur du portefeuille qui se sont révélées très inférieures aux valeurs effectivement atteintes. Les paragraphes 34 à 66 contiennent un résumé des études réalisées concernant les arrangements administratifs mis en place par la Caisse avec l'ONU et avec les autres organisations affiliées, études qui ont eu des répercussions sur les propositions budgétaires présentées par l'Administrateur de la Caisse pour l'exercice biennal 2000-2001.

7. Le projet de budget pour l'exercice biennal 2000-2001 est résumé dans les paragraphes 67 à 69. Les paragraphes 70 à 76 rendent compte des débats qui ont eu lieu entre les trois groupes constitutifs du Comité permanent, notamment en ce qui concerne les ressources demandées pour la création de six nouveaux postes et le reclassement de quatre postes existants, ainsi que le coût des services consultatifs relatifs à la gestion du portefeuille et des services de garde des titres. Les conclusions du groupe de travail mis en place pour faciliter la recherche d'un consensus figurent au paragraphe 77 du rapport. Le Comité permanent a décidé de ne pas approuver le reclassement du poste P-4, ce qui se traduit par une réduction de 23 800 dollars. En conséquence, les prévisions de dépenses d'administration pour l'exercice biennal 2000-2001 s'établiraient au total à 62 301 100 dollars. Le rapport du Comité permanent contient également une présentation détaillée (par. 80 à 170) et un tableau récapitulatif (annexe III) du projet de budget pour l'exercice biennal 2000-2001, ainsi que les organigrammes de la Caisse (annexe IV).

8. La Présidente du Comité permanent prend note avec satisfaction des observations et des recommandations du CCQAB, ainsi que de ses demandes relatives aux futurs projets de budget, auxquelles le secrétariat de la Caisse et le Comité mixte donneront suite. Pour conclure, elle fait part de son espoir que la Cinquième Commission approuvera la recommandation formulée par le CCQAB au paragraphe 24 de son rapport.

9. **M. Odaga-Jalomayo** (Ouganda) note la haute qualité du rapport du Comité permanent ainsi que le travail accompli par la Caisse et le Comité des placements. Il prend acte des observations du CCQAB, en particulier celles qui figurent aux paragraphes 14 à 19 de son rapport,

dont l'Administrateur de la Caisse ne manquera pas de tenir compte lors de l'établissement des futurs projets de budget. La délégation ougandaise appuie la recommandation formulée par le CCQAB au paragraphe 24 de son rapport.

10. **Mme Shearouse** (États-Unis d'Amérique) souligne qu'au cours des dernières années, la tâche de la Caisse a pris une ampleur considérable du fait du volume des opérations et de la taille du portefeuille à gérer. La délégation américaine se joint au CCQAB pour demander que l'on suive de près les dépenses d'administration et, en particulier, elle invite à limiter les frais de services consultatifs et de garde des titres en négociant de façon à obtenir les meilleures conditions pour la Caisse. Elle estime, comme le CCQAB, que les ressources approuvées pour les honoraires ne doivent être utilisées qu'à cette fin et que toute réduction des coûts dans ce domaine doit se traduire par une réduction en conséquence de la ligne budgétaire correspondante. Il serait par ailleurs souhaitable d'avoir des indications détaillées concernant les incidences que les diverses recommandations formulées auront sur le budget ordinaire de l'ONU.

11. **Mme Johnston** (Présidente du Comité permanent du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies) indique que ces précisions seront fournies lors des consultations officielles.

12. **Le Président** dit que s'il n'y a pas d'autres observations, il considérera que la Commission a achevé le débat général relatif aux dépenses d'administration de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et souhaite renvoyer ce point en consultations officielles.

13. *Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 10 h 30.*